



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Go Pro Cameras	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3915-160071/A	Date 2015-11-13
Client Reference No. - N° de référence du client W3915-16-0071	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-620-6721	
File No. - N° de dossier KIN-5-44131 (620)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-07	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Porter, Marta M.	Buyer Id - Id de l'acheteur kin620
Telephone No. - N° de téléphone (613) 483-6084 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE IATF QM Sean Fraser 496 Discovery Ave, Unit 13 KINGSTON Ontario K7K7B4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS	11
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
ANNEXE «A»	12
BESOIN	12
ANNEXE «B»	15
BASE DE PAIEMENT	15

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3915-160071/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3915-16-0071

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44131

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin620
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

La Force opérationnelle des activités d'influence (FOAI), BFC Kingston (en Ontario), désire acheter et faire livrer 167 caméras GoPro Hero 4 qui seront utilisées pour appuyer des cours du Centre de formation pour le soutien de la paix (CFSP) et conformes à l'annexe A – Besoin.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA [B4024T](#) (2006-08-15), Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3915-160071/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3915-16-0071

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44131

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin620
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (1 copie papier)

Section II : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section II : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

Pour que sa soumission soit jugée recevable, le soumissionnaire doit :

- 1) fournir un prix unitaire ferme pour **tous** les articles précisés à l'annexe A – Base de paiement;
- 2) éviter de modifier le format de la base de paiement fournie à l'annexe A.

Le prix indiqué dans la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, rendu droits acquittés (DDP), droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

Le prix unitaire ferme du soumissionnaire sera multiplié par la quantité pour fournir le prix unitaire ferme calculé.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3915-160071/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3915-16-0071

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44131

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin620
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

La Force opérationnelle des activités d'influence (FOAI), BFC Kingston (en Ontario), désire acheter et faire livrer 167 caméras GoPro Hero 4 qui seront utilisées pour appuyer des cours du Centre de formation pour le soutien de la paix (CFSP) et conformes à l'annexe A – Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A \(2015-09-03\)](#), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars, 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Marta Porter
Titre : Agent d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 86 Clarence Street
Kingston ON., K7L 1X3
Téléphone : 613-547-7587
Télécopieur : 613-545-8067 Cell : 613-483-6084
Courriel : marta.porter@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3915-160071/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3915-16-0071

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44131

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin620
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet *(Insérer le montant au moment de l'attribution du contrat)*

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur *(À remplir par le fournisseur)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé de prix unitaire ferme dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ *(insérer le montant au moment de l'attribution du contrat)*. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CUA [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CUA [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-07-03) biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

ANNEXE «A»

BESOIN

1. Introduction

La Force opérationnelle des activités d'influence désire acheter un nouvel équipement en vue de mettre ses capacités à niveau et de remplacer l'équipement vieillissant et/ou non fonctionnel de la région de l'Afghanistan.

1.1. But

Le présent énoncé des besoins (EB) vise à acquérir des caméras corporelles ou montées sur casque GoPro Hero 4 supplémentaires.

1.2. Objectifs du projet

Le résultat souhaité consiste à acheter 167 caméras corporelles ou montées sur casque GoPro Hero 4. Ces caméras seront utilisées en appui au cours du CFSP, pour équiper des compagnies d'activités d'influence (AI) de l'ensemble du Canada, pour les exercices importants tenus prochainement comme MAPLE RESOLVE, ainsi que pour des opérations comme les opérations offensives. Elles sont un excellent multiplicateur de la force pour les activités d'influence. Sans elles, la capacité de repérer les dirigeants clés et de saisir des renseignements essentiels pour les messages futurs est sérieusement réduite.

1.3. Contexte

Le Groupe des éléments habilitants de l'Armée canadienne (GEHAC) a récemment identifié le besoin de bien équiper les compagnies d'AI de la division. Il a aussi déterminé que le CFSP, le principal contributeur à l'instruction des Cie AI, aurait besoin de cet équipement pour appuyer les cours connexes. Par conséquent, le présent document vise à montrer le besoin particulier relatif aux caméras corporelles ou montées sur casque GoPro Hero 4.

1.4. Lacunes au niveau des capacités

Les caméras corporelles ou montées sur casque actuelles sont fiables, mais peu nombreuses, et elles sont faciles à intégrer aux technologies modernes. Elles seraient très efficaces dans le prochain théâtre de guerre, en raison de leur capacité de qualité supérieure par rapport à celle des forces d'opposition actuelles. Leur importance ne cesse de croître, car la guerre de l'information est de plus en plus influencée par Internet et les médias sociaux.

1.5. Situation actuelle

Actuellement, la Cie d'AI utilise les caméras GoPro Hero 4s pendant l'exercice Maple Resolve 15. Étant donné que la FOAI continue d'obtenir de l'équipement pour les compagnies d'activités d'influence, le besoin consiste à acheter et à faire livrer 167 caméras GoPro Hero 4 pour équiper 6 compagnies d'AI complètes.

2. Fonctionnement du système

Le système sera idéalement utilisé par des équipes tactiques d'AI. La caméra corporelle ou montée sur casque serait utilisée pour recueillir des images de haute qualité dans le cadre d'opérations d'AI normales ainsi que particulières. Elle aiderait à l'analyse d'AI de l'espace opérationnel, à identifier les personnes d'intérêt, à saisir des renseignements pertinents relatifs à l'environnement opérationnel et à tirer profit des futurs messages d'activités d'influence.

2.1. Concept des opérations

La caméra corporelle ou montée sur casque permet l'enregistrement audio et vidéo d'opérations aux fins d'utilisation dans les messages futurs. Elle peut aussi être utilisée pour contrer les rumeurs, ce qui est très important pour les activités d'influence.

2.2. Concept de soutien

Le concept de soutien pour la caméra corporelle ou montée sur casque est minime. Lorsqu'une caméra est brisée, elle est remplacée par une autre. Ceci inclut les pièces de rechange pour le montage, etc.

2.3. Spécifications techniques minimales obligatoires

Les spécifications techniques minimales obligatoires suivantes sont nécessaires pour une caméra corporelle ou montée sur casque GoPro Hero 4 :

- 2.3.1. compacte et légère;
- 2.3.2. capacité d'enregistrement audio;
- 2.3.3. objectif grand-angle, perspectives d'enregistrement configurables;
- 2.3.4. réglage manuel et automatique de la caméra, réglage de la prise de vue de nuit par faible éclairage;
- 2.3.5. capacité d'enregistrement vidéo : 4K30, 2,7K60 et 1080 pixels;
- 2.3.6. étanche à l'eau jusqu'à 120 pi;
- 2.3.7. utilisation d'une carte micro SD allant jusqu'à 64 Go;
- 2.3.8. transfert de fichiers USB;
- 2.3.9. prise 3,5 mm pour microphone externe;
- 2.3.10. pile échangeable, adaptateur d'alimentation c.a./chargeur;
- 2.3.11. fonctionnement à un bouton;
- 2.3.12. codec H.264, format de fichier MP4;
- 2.3.13. capacité d'enregistrement à intervalles;
- 2.3.14. prise de photos et de vidéos;
- 2.3.15. commande manuelle des éléments suivants : équilibre des blancs, couleur, niveau de sensibilité ISO, netteté, obturateur et compensation de l'indice de l'illumination;
- 2.3.16. capacité d'au moins 1:45 ou enregistrement à 720 pixels avec une seule charge, possibilité de 3 heures d'enregistrement avec des piles de rechange.

2.3.17 Exploitabilité

Les exigences d'utilisation sont de capter des renseignements audio et vidéo pendant les opérations. Ces renseignements renforceront les futurs messages d'AI.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3915-160071/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3915-16-0071

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44131

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin620
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3.18 Capacité de rendement

Le système doit :

permettre de prendre en charge des productions de vidéo d'AI pour les diffuser par les moyens traditionnels, comme les médias sociaux;
appuyer le public cible et l'analyse générale d'AI de l'espace opérationnel;
fournir des vidéos HD plein écran et détaillées des personnes d'intérêt aux fins d'analyse;
obtenir des renseignements pendant les opérations;
enregistrer des communications en personne aux fins d'analyse et d'exploitation;
enregistrer les vidéos principales et rouleaux B pour les produits d'influence.

3 Exigences relatives au personnel et à la formation

Un peu de formation est nécessaire pour la caméra corporelle ou montée sur casque GoPro Hero 4. Une simple introduction peut être faite par le CFSP pendant les cours pour les futurs agents des AI.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3915-160071/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3915-16-0071

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44131

Id de l'acheteur - Buyer ID
kin620
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «B»

BASE DE PAIEMENT

Consignes relatives aux prix (à enlever au moment de l'attribution du contrat)

Les soumissionnaires doivent fournir un prix ferme en dollars canadiens tout compris (TVH en sus). La TVH, s'il y a lieu, vient s'ajouter au prix indiqué dans le contrat et doit être indiquée séparément sur chaque facture. Les droits de douane doivent être inclus.

Selon les Incoterms 2000, rendu droits acquittés (DDP) à la BFC Trenton, à Astra, en Ontario.

Article	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix unitaire calculé
Caméra corporelle ou montée sur casque GoPro Hero 4 <i>(Conforme aux spécifications techniques minimales obligatoires décrites à l'annexe A – Besoin)</i>	167	_____ \$	_____ \$